CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 21 NOVEMBRE 2016

Séance ajournée du conseil convoquée conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes,* tenue au centre récréatif et communautaire sis au 5, rue de la Polyvalente à Gracefield, à 19 heures.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Jocelyne Johnson, Maurice Gagnon, Bernard Caron et Claude Blais formant quorum sous la présidence de la mairesse Joanne Poulin.

Est aussi présente la trésorière, directrice générale adjointe et greffière adjointe madame Louise Carpentier ainsi que 4 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 h 00.

2016-11-627 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Maurice Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1- **LÉGISLATION**

1-1 Adoption de l'ordre du jour
1-2 Dépôt du certificat pour le registre pour le Règlement no. 141-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 95 436,42 $ pour l'aménagement d'une salle du conseil et de conférence au 3, rue de la Polyvalente et ordonnant de tels travaux

2- ADMINISTRATION

2-1 Modification à la résolution 2016-11-571
2-2 Appel de candidature aide-mécanicien

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4-1 Mandat au service de génie municipale de la MRCVG pour réaliser les plans et devis signés et scellés pour la demande d'un certificat d'autorisation afin d'aménager une rampe de mise à l'eau à la Baie-Matte
4-2 Avis de motion abrogeant et remplaçant le règlement 122-2014 portant sur les nuisances publiques

5- TRANSPORT

5-1 Réparation rétrocaveuse #8
5-2 Achat de pneus d'hiver
5-3 Achat d'asphalte froid
5-4 Appel d'offre pour système de boîte interchangeable
5-5 Location de pelle mécanique
5-6 Autorisation de paiement pour la location d'une niveleuse – Municipalité de Kazabazua
5-7 Entente inter municipale avec la municipalité de Lac-Sainte-Marie pour une demande conjointe pour la réfection du chemin du Lac-Pémichangan - Ajout

6- HYGIÈNE DU MILIEU

7- LOISIRS ET CULTURE

7-1 Achat pour le bar du centre récréatif et communautaire
7-2 Foire gourmande 2017

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

9- RAPPORT DES COMITÉS

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- CORRESPONDANCE

12- VARIA

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal

Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement no. 141-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 95 436,42 $ pour l'aménagement d'une salle du conseil et de conférence au 3, rue de la Polyvalente et ordonnant de tels travaux

2016-11-628 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2016-11-571

ATTENDU que la résolution 2016-11-571 demandait d'aller en appel d'offre pour une greffière adjointe temporaire;

ATTENDU que le poste de la personne à remplacer est directeur général adjoint et greffier adjoint;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

Que soit affiché un appel de candidatures pour un poste temporaire de directeur général adjoint et greffier adjoint pour une période indéterminée et ce, jusqu'au retour à temps plein de la directrice générale adjointe et greffière adjointe;

L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal

Le point 2-2 intitulé appel de candidature aide-mécanicien est retiré.

2016-11-629 MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRCVG POUR RÉALISER LES PLANS ET DEVIS SIGNÉS ET SCELLÉS POUR LA DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AFIN

D'AMÉNAGER UNE RAMPE DE MISE À L'EAU À LA BAIE MATTE

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

De mandater le service de Génie municipal de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au coût de 3 280$, pour réaliser les plans et devis signés et scellés pour la demande d'un certificat d'autorisation afin d'aménager une rampe de mise à l'eau à la Baie Matte du lac Trente-et-un-Milles.

Le tout sera remboursé par la corporation régionale du Lac 31 miles.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Le conseiller Bernard Caron donne avis de motion pour abroger et remplacer le règlement 122-2014 portant sur les nuisances publiques. Dispense de lecture est demandée.

2016-11-630 RÉPARATION RÉTROCAVEUSE #8

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'autoriser une dépense de 1100$ plus taxes applicables au fournisseur Usinage Richard Vallières pour la réparation des pistons sur la rétrocaveuse #8.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-631 ACHAT DE PNEUS D'HIVER

Il est proposé par le conseiller Claude Blais appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D’autoriser l’achat de 8 pneus d’hiver pour les camions 10 roues au montant de 2400$ plus taxes applicables.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d’assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2016-11-632 ACHAT D’ASPHALTE FROID

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Maurice Gagnon et résolu,

D’autoriser une dépense de 700$ plus taxes applicables pour l’achat de 7 tonnes d’asphalte froid chez Carrière Tremblay et fils pour la réfection de certaines rues.

Que la dépense soit imputée au poste 02-33000-625.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d’assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2016-11-633 APPEL D’OFFRE POUR SYSTÈME DE BOÎTE INTERCHANGEABLE

ATTENDU que le camion de boue septique n’est pas utilisé à tous les jours pendant la saison hivernale;

ATTENDU qu’il existe un système de boîte interchangeable pour enlever le réservoir septique du camion et le remplacer par une boîte de camion;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D’autoriser le contremaitre à aller en appel d’offres pour l’achat et l’installation d’un système de boîte interchangeable pour le camion de boue septique.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-634 LOCATION DE PELLE MÉCANIQUE

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'autoriser la location de la pelle mécanique de Monsieur André Marois sans opérateur pour un montant total de 3000$ plus taxes applicables pour finaliser la réserve d'approvisionnement avant la saison hivernale.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-635 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA LOCATION D'UNE NIVELEUSE – MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé de la conseillère Jocelyn Johnson et résolu,

D'autoriser le paiement de 617.82$ à la municipalité de Kazabazua pour la location de la niveleuse pour les travaux effectués sur le chemin Point Comfort.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-636 ENTENTE INTER MUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE POUR UNE DEMANDE CONJOINTE POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN LAC-PÉMICHANGAN

ATTENDU que les Services de Génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ont effectué, pour le compte de la Ville de

Gracefield et de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, une étude pour la réfection du chemin Lac-Pémichangan (N/Réf : LSM-1603);

ATTENDU la résolution 2016-11-588 demandant une demande conjointe dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – chemin Lac-Pémichangan;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir une entente inter municipale entre la Ville de Gracefield et la municipalité de Lac-Sainte-Marie au fin d'effectuer une demande commune de subvention;

ATTENDU que le total à débourser pour la Ville de Gracefield est estimé à 254 039.60 $ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que la municipalité de Lac-Sainte-Marie soit désignée à titre de demandeur au sein du groupe lors de la demande à présenter au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les modalités de partage des coûts et l'aide financière entre les municipalités concernées et déterminées selon la proportion des travaux effectués sur leur territoire respectif.

Que le tout soit conditionnel à l'acceptation du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour l'un des deux volets, soit le volet accéléré ou redressement et que les demandes d'approbations nécessaires au règlement d'emprunt soient acceptées par le MAMOT.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield, tous les documents nécessaires.

Il est de plus reconnu qu'il s'agira d'une taxe de secteur.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-637 ACHAT POUR LE BAR AU CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

ATENDU que la Ville tient 3 activités en décembre et que nous avons des permis de boisson de la régie des alcools des courses et des jeux

ATTENDU que nous devons faire l'achat de bières, boissons gazeuses, vins et eaux pour remplir les réfrigérateurs.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'autoriser une dépense d'approximativement 1250$ pour les achats au Métro et à la SAQ.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-638 FOIRE GOURMANDE 2017

ATTENDU que le comité organisateur de la Foire gourmande de la Vallée-de-la-Gatineau 2017 a choisi la Ville de Gracefield comme hôte pour la troisième édition qui aura lieu le 9 ou le 16 septembre 2017;

ATTENDU que la Ville de Gracefield accepte tous les critères ci-dessous mentionnés :

- Les municipalités, organismes et entreprises peuvent être partenaires de la Foire gourmande de la Vallée-de-la-Gatineau.
- Le comité de la Foire gourmande désire se joindre à un partenaire pour créer un événement. En aucun cas la Foire gourmande ne se tiendra pendant un festival.
- Le partenaire doit être en mesure d'accueillir la Foire gourmande de la Vallée-de-la-Gatineau le 9 septembre 2017.
- Le partenaire devra désigner une personne pour siéger au comité de la Foire gourmande et participer aux différentes tâches. Le comité se rencontre environ 1 fois par mois et la majorité des communications se font par courriel.
- Le site choisi doit être attrayant et invitant pour les consommateurs.

- À défaut d'être un site très visible, la signalisation devra être installée afin que les visiteurs ne cherchent pas le site et le stationnement.
- Les installations sanitaires devront être disponibles sur le site.
- L'électricité devra être disponible sur le site et fournie par le partenaire.
- Il sera à l'avantage du partenaire s'il est en mesure de fournir les chaises et les tables nécessaires lors de la Foire gourmande. Environ 35 tables et 120 chaises.
- L'emplacement doit être suffisamment grand pour installer un chapiteau de 40 × 100 pieds ou fournir un bâtiment pouvant contenir 200 personnes.
- Le stationnement devra être suffisamment grand et bien indiqué.
- Le partenaire et le comité organisateur devront fournir des bénévoles. Des bénévoles sont nécessaires pour le montage et le démontage du chapiteau et lors de la Foire gourmande pour l'accueil, la signalisation, le nettoyage, etc.
- Il est interdit au partenaire de servir un repas en même temps que la Foire gourmande.
- Le partenaire a la possibilité de faire du profit en s'occupant de la vente des breuvages. Tout autre arrangement peut être pris avec le comité organisateur au besoin.
- Le dynamisme et l'expérience dans l'organisation d'activités seront pris en considération lors du choix du partenaire.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Maurice Gagnon, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

De nommer mesdames Roxanne Marois et Maude Élaine Levert-Martin responsables de l'évènement. La ville de Gracefield s'engage à respecter la réglementation et les besoins du comité organisateur.

De nommer Roxanne Marois représentante de la Ville pour siéger sur le comité.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-639 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu de lever la séance ajournée il est présentement 19 h 30.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

La mairesse,	La trésorière, directrice générale adjointe et greffière adjointe,
_____	_____
Joanne Poulin	Louise Carpentier

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Joanne Poulin, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

_____
Joanne Poulin
Mairesse